

COMMUNE
DE
VILLARS

du Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 JANVIER 2023

N°D-2023-01-05

Création d'un poste
d'Adjoint Technique
Territorial

Le 26 janvier 2023 à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 20 janvier 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie

Présents : Mmes : CECCHINI C., FELLON F., MENSE M., PEREIRA S., VANEL M.,

Messieurs : CASTANO C., MASSEL A., CASTONO C., EVEN P., BLANC P., HENAREJOS F.,

Absents excusés :

Absents: POIMBOUF J., CORNAND JB, POUCEL A.,

Procuration :

Secrétaire de séance : MENSE Marilyne

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
Vu le Budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

La Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services des services.

Considérant qu'un Adjoint technique principal de 2^{ème} classe sera radié des cadres le 28 février 2023 pour mise à la retraite.

Considérant que pour le bon fonctionnement des services il y a lieux de remplacer l'agent qui part à la retraite

Madame la Maire propose à l'assemblée la création de poste suivant :

Filière technique :

1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de Madame la Maire

Après en avoir délibéré

Approuve la création du poste comme désignés ci-dessus

Décide de modifier le tableau des effectifs

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.



Accusé de réception en préfecture
004453-20230130-D-2023-01-05-DE
Date de télétransmission : 30/01/2023
Date de dépôt en préfecture : 30/01/2023

La Maire
Sylvie PEREIRA

